

Nutréa : les pesticides à nouveau au tribunal

Le cas de Claude le Guyader était jugé hier. Ce salarié de la coopérative de Plouisy est malade depuis son exposition à un pesticide interdit.

En février 2010, Claude le Guyader un salarié de Nutrédia (1), est pris de toux importantes. On lui découvre un nodule aux poumons. Claude le Guyader et ses collègues découvrent qu'ils ont été exposés à un insecticide destiné à tuer les vermines lors du stockage des céréales. Un produit interdit à la vente, le Nuvagrains.

Hier, le dossier de Claude le Guyader, soutenu par Sud solidaires et trois collègues, était jugé par le tribunal des affaires sociales de Saint-Brieuc. Il s'agissait pour son avocat François Lafforgue de démontrer que sa maladie est liée à son exposition à des produits toxiques au travail. Le pesticide contenant du xylène a été pulvérisé par une entreprise intermédiaire sur des céréales livrées à Nutrédia trois semaines durant, en février 2010.

L'accident du travail a été reconnu pour deux salariés, Laurent Guillou et Stéphane Rouxel. Une procédure est

en cours pour un troisième, Pascal Brigant. « **Tous sont atteints d'hypersensibilité multiple aux produits chimiques (MCS)**, explique Maître Lafforgue. **Je ne vois pas pourquoi l'accident du travail serait reconnu pour l'un et pas pour l'autre.** »

Lien travail maladie ?

Selon la conseillère de la mutualité sociale agricole (MSA) le fait que Claude le Guyader ait déclaré une maladie professionnelle et non un accident du travail fait obstacle à la reconnaissance du lien entre son travail et sa maladie. Elle serait due à un champignon.

Le tribunal des affaires de la Sécurité sociale a mis sa décision en délibéré au 4 février.

Laurent Guillou et Stéphane Rouxel ont été licenciés de Nutrédia ; Pascal Brigant et Claude le Guyader sont en arrêt maladie. Laurent Guillou a rejoint l'association Phyto victimes,



Claude le Guyader (à gauche) défendu, hier, par M^e Lafforgue.

dont une délégation a été reçue par le ministre de l'Agriculture la semaine dernière.

(1) Filiale de Triskalia, installée à Plouisy, qui emploie 70 personnes.

Fabienne RICHARD.